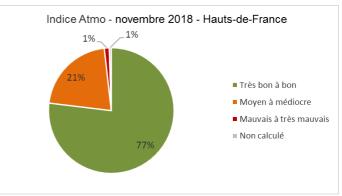


La qualité de l'air en Hauts-de-France

Novembre 2018

Une qualité de l'air qui se dégrade

En novembre, la qualité de l'air de la région Hautsde-France s'est légèrement dégradée par rapport au mois de novembre 2017 : 77% des indices ont été « bons » à « très bons », 21% d'indices « moyens » à « bons » et 1% d'indice « mauvais » à « très mauvais ». Les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont été touchés par un épisode de pollution aux particules en suspension les 22 et 23 novembre.



L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales

	Maximum (μg/m³)*	Station / influence	Date Heure TU	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	37,4	Mardyck (59) / industrielle	18/11 à 16h	Valeur limite : 350 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	142,7	Valenciennes Wallon (59) / trafic	23/11 à 17h	Valeur limite : 200 μg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	88,4	Cartignies (62) / fond**	10/11 à 16h	Objectif à long terme : 120 µg/m³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	58,2	Valenciennes Wallon (59) / trafic	22/11	Valeur limite : 50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	48,1	Béthune Stade (62) / fond**	23/11	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m³ en moyenne journalière

^{*}µg/m³: microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

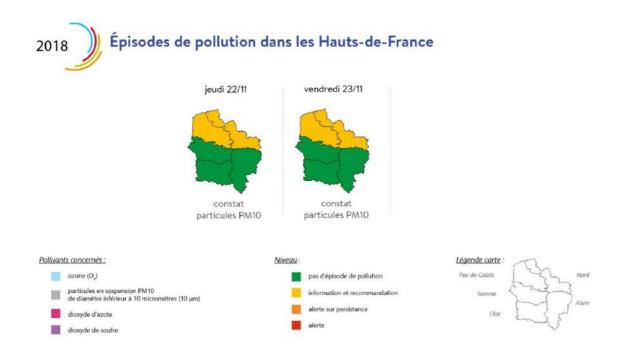
Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».





^{**}fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Episodes de pollution



Les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont connu un épisode de pollution de l'air aux particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres) les 22 et 23 novembre.

Cet épisode a pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile, lié aux conditions météorologiques défavorables à la dispersion des polluants (vents faibles, températures inférieures à 5°C et hauteur de couche limite basse...).

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre. La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser,

- 1^{er} seuil: information et recommandation,
- 2ème seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

En savoir plus

pour chacun des polluants :

